



Recherche de l'assureur d'une entreprise qui a déposé le bilan

Par **cerise**, le **25/11/2011** à **22:20**

Bonjour,

Nous avons fait poser une pompe à chaleur qui nous a coûté une fortune, mais mal installée, le propriétaire de l'entreprise qui nous l'a vendu est décédé et l'entreprise qui a fabriqué cette pompe à chaleur a déposé le bilan. Nous recherchons les deux sociétés d'assurances des vendeurs et installateurs ?? Notre avocat ne sait pas comment faire, aussi j'espère avoir une réponse pour l'aider, le temps passe et bientôt nous n'aurons d'autre possibilité que de faire poser un nouveau système de chauffage. Merci

Par **pat76**, le **26/11/2011** à **12:54**

Bonjour

Pour l'entreprise qui a fabriqué la pompe à chaleur, si elle a déposé son bilan vous pouvez essayer d'obtenir le renseignement soit auprès du mandataire qui s'en est occupé soit auprès du Tribunal de commerce dont dépendait cette entreprise.

L'entreprise qui a vendu, n'a pas été reprise?

Par **cerise**, le **26/11/2011** à **21:28**

Merci pour votre réponse. L'entreprise a déposé le bilan et le brevet de cette pompe à chaleur a été racheté par une autre entreprise de l'Ain, mais ils ne reprennent pas le passif et on les comprend. Il me fa

Par **cerise**, le **26/11/2011** à **21:32**

Pardon mon ordinateur a sauté, je continue, je recherche l'entreprise qui a posé la pompe à chaleur car la garantie decennale marchera avec lui étant donné que la pose a été mal faite. Cette pompe à chaleur étant " la rolls des pompes" personne ne savait l'installer !! Nous en avons fait les frais. Mais avant de reprendre un autre système de chauffage nous aimerions quand même être remboursé de tous les frais engagés depuis un an et demi. Donc arnaqué, sûrement, mais on peut toujours essayé de trouver les assurances demandées par notre avocat. merci pour tout conseil. Cerise

Par **pat76**, le **27/11/2011** à **13:33**

Bonjour

Vous avez le n° de siret de l'entreprise qui a installé la pompe à chaleur.

Si vous avez une facture à l'en-tête de cette entreprise, le n° de siret est obligatoirement inscrit.

En le communiquant il sera possible de savoir ce qu'est devenue cette société.

Par **cerise**, le **27/11/2011** à **15:03**

J'ai bien le numéro de siret et l'entreprise a déposé le bilan ! J'ai le nom et le village où habite la veuve de l'installateur et je vais y aller dès demain ou mardi pour qu'elle me donne le nom de l'assureur, si elle veut bien !!! Elle est sur liste rouge et je vais appeler les Tribunaux de Commerce de Reims (installateur) et Bordeaux (fournisseur) En attendant nous avons 17° dans la maison. Merci
Cerise

Par **cerise**, le **29/11/2011** à **11:04**

Je vous remercie de vos précieux renseignements, j'ai enfin trouvé toutes les assurances constructeur et installateur, donc l'avocat se charge du reste. Les secrétaires des liquidateurs ont été vraiment sympa de me donner tous les renseignements par téléphone. Et vous, je vous remercie encore
Amicalement Cerise